

2 Nov 67

Breda

Conseigneur

Prans héniz en ce lieu de Breda, pour suivant nre charge
besoigner et apprometter auctz Mon^s le Conte banden,
berge du différent touchant l'acception du vœud
gisant a Dester, nous a mande que pour le temps
pnt il ne luy distendit a point, Desirant le Zémittre
pour quelque aultre plus propice.

Quant a Herman pol, luy auons escript et denonc.
de la part de v^{re} Lo^{ce} arbitre le Docteur
Pannhoeck, et le s^r de p^rendorey, lesquelz auons
trouue solintarces pour faire suite a nre Lo^{ce}
Mais les pol n'a vmoies de son coste aulcuns
denonc, et s'ont attendans sa Responce, sy
que crandons quel ce vouldra ausy s^r differe.

Touchant les heritiers de fopert, nous tant fait
que finalement s'ont accordez Contins de transporter
a v^{re} Lo^{ce} ce que leur compete au vœud deuant
Tziet ainsy tout ceir droit quelz y p^rciunt pretendre
et ce parmy la somme de deux mils sept cens
vingt cinq livres arch capital, a payer le quart a
la s^r t^r p^rut^r ad Catzedran prochain vœud, et ausy
ung quart consequamment dan cy an, que nous semble
p^ris Raisonnable, et conserue de l'acception, Bœu que
en peu de temps est fort apparent de grande
acrescence et melioration, oultre ce qu'on d'ist en
beaucoup de p^roies et fascheux, Bien entendu
que s'auant deans deux ou trois jours ne declarons
s^r l^r me play a v^{re} Lo^{ce} le aduoc, que lors le

marçhe. Amurica. p. m. . . Parquoy prions qu'il
plaise à Jette. et nous furoient manille
p. die. Es. ce. f. d. m. bon. Tant

Monsieur. Nous dismandant f. d. m. b. e. t. y.
et la nob. de de die. Es. ce. d. r. m. e. e.
Cratcur. d. m. b. e. t. y. s. a. m. t. a. f. e. l. l. e. b. o. n. u. e. et
congrat. d. u. e. De die. m. a. i. s. o. y. de. B. u. e. t. i.
Le 7^{me} Jour de Novembre 1567.

De die. Es. ce.

g. e. s. s. e. d. a. v. a. r. t. e. S. m. i. l. l. a. d. e. p. o. b. / B. u. e. t. i. p. a. v. a. r. t. e. s. a. m. t. e.
P. e. t. e. z. p. l. u. e. m. i. s. /
A. m. p. l. u. e. m. i. s. /

Kamer van Bestuur
te Breda

Monsieur

Monsieur Le Duc
Sorangé Contre Nassau

